

PAIEMENT DOUBLE DU 1^{ER} MAI 2022 TRAVAILLÉ

Alors que dans certaines administrations et ministères le doublement de la rémunération du 1er mai 2022 a été fait sans problème lors de la mise en place du Code de la Fonction Publique, son application dans la Fonction Publique Hospitalière conduit les directeurs d'établissement, sous la houlette de la Fédération Hospitalière de France, à mener une fronde contre le Ministre de la Santé et les services du Ministère.

Depuis des mois, Force Ouvrière interpelle régulièrement le Cabinet du Ministre et la DGOS sur le refus organisé par la FHF de payer double le 1^{er} mai aux agents de la FPH comme le droit le prévoit dans le Code publié en 2022. Le Ministre de la Santé en personne a fait deux courriers aux directeurs d'établissements pour les enjoindre à payer, notamment après avoir expliqué qu'en 2022 le Ministère avait commis une erreur d'analyse sur le doublement du paiement de la journée du 1^{er} mai 2022.

Malgré ces explications du ministre de la Santé (courrier co-signé par Gabriel ATTAL, ministre des Comptes Publics), les syndicats FO (et par là même les personnels ayant travaillé ce 1^{er} mai) se voient essayer un refus de paiement dans la quasi-totalité des établissements !

La Fédération FO des personnels des Services Publics et de Santé s'interroge sur le fonctionnement de l'état de droit et sur « le poids » et la valeur de la parole d'un ministre dans sa propre administration, d'autant lorsqu'ils sont deux à dire et écrire la même chose.

Force Ouvrière exige aujourd'hui que le Ministère fasse le nécessaire auprès des directeurs récalcitrants pour que les agents de la FPH soient payés immédiatement de leur dû !

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 20 avril 2023.